



COMMENT FAIRE UNE DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME POUR L'ACCES A CERTAINS CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

Direction du Personnel
et des Affaires Sociales
Service des Concours

☎ : 04.72.11.92.38

Christine.monet-buyse@chu-lyon.fr

Votre diplôme ne correspond pas à celui exigé ? Vous pouvez cependant accéder à un concours de recrutement, en demandant la prise en compte de votre expérience professionnelle et obtenir une équivalence des diplômes nécessaires pour accéder à ce concours.

Un dispositif a été mis en place par le *décret du 13 février 2007* relatif aux équivalences de diplômes. Celui-ci permet après examen du dossier par la **commission compétente**, d'attribuer **une décision d'équivalence pour l'accès à certains concours de la Fonction Publique Hospitalière (FPH)**.

L'équivalence est une **AUTORISATION A CONCOURIR**, bien distincte de la délivrance d'un diplôme et qui ne dispense pas du concours pour accéder au corps souhaité. La commission est chargée de se prononcer sur les demandes d'équivalence de diplôme pour l'accès aux concours de la FPH, ouverts aux titulaires d'un diplôme ou d'un titre spécifique portant sur une spécialité de formation précise.

Vous pouvez télécharger le dossier de demande d'équivalence sur le site ci-dessous :

https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/sites/auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/IMG/docx/dossier_demande_equivalence_fph_modifie-1.docx

MODALITES POUR DEPOSER UNE DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME

Les demandes d'équivalence de diplômes sont centralisées à la DPAS puis transmises à la DREETS (Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) en amont des concours

Date limite réception 3 février 2023

Constitution du dossier

- **1** Compléter le dossier de demande d'équivalence de diplôme
- **2** Joindre impérativement l'ensemble des pièces ci-dessous

ETAT CIVIL	➤ Copie de la pièce d'identité recto/verso (Carte d'identité ou passeport)
VOTRE PARCOURS DE FORMATION	➤ Photocopie(s) de diplôme(s) ➤ Justificatif niveau d'études ➤ Si diplôme européen, joindre le document « supplément au diplôme » (Europass) ou référentiel de formation avec détail de la formation théorique et pratique
	➤ Passeport formation ➤ Photocopie(s) d'attestation(s) de formation(s) ➤ ou Photocopie(s) d'attestation(s) de stage(s)
VOTRE EXPERIENCE	➤ Curriculum Vitae détaillé ➤ Certificat(s) ou attestation(s) de travail détaillé(s) de l'activité dans le poste actuel ✓ Ou attestation(s) d'emploi détaillées des différents Postes occupés ✓ Ou tout autre document justificatif d'activité ➤ Organigramme précisant votre positionnement dans la structure

- 3 - Adresser le dossier complet accompagné de l'ensemble des pièces en un seul envoi avec AR à :

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES SOCIALES HCL

SERVICE DES CONCOURS

Christine Monet Buyse

162 av Lacassagne

69424 LYON Cedex 03

Le certificat d'équivalence sera envoyé par la DREETS directement aux candidats. Ce document sera à joindre impérativement à votre dossier d'inscription au concours.

Attention tout dossier incomplet, illisible ou arrivé hors délais ne sera pas traité par la commission d'équivalence (seulement 3 à 4 commissions par an) et le candidat ne pourra donc pas s'inscrire au concours.

Le service des concours reste à votre disposition pour toute information complémentaire